



*Secteur CAZALS*

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité  
du Service public de l'assainissement  
collectif**

**Exercice 2017**

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés .....	3
1.5.	Volumes facturés .....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	4
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	8
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.2.	Recettes .....	9
3.	Indicateurs de performance .....	9
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux..... (P202.2B) .....	10
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	11
3.4.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	11
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	11

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau  communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat de CAZALS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Cazals, Frayssinet-le-Gélat, Gindou, Goujounac, Les Arques, Lherm, Marminiac, Montcléra, Montgesty, Pomarède, Pontcirq, Saint-Caprais
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

*Nature du contrat :*

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1/1/2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2026
- 

## 1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 519** habitants au 31/12/2017 (1 634 au 31/12/2016).

## 1.4. *Nombre d'abonnés*

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **956** abonnés au 31/12/2017 (817 au 31/12/2016).

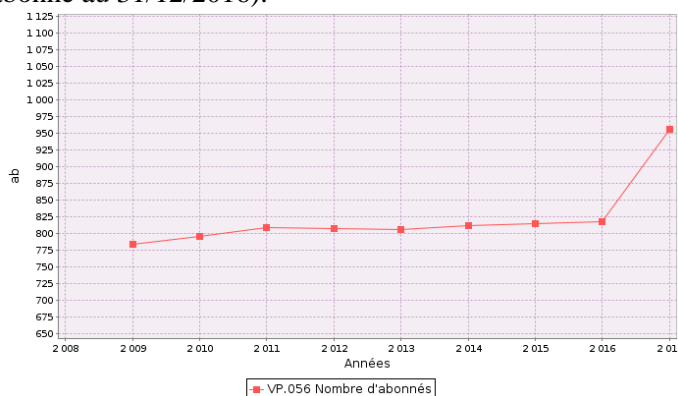
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
<b>Total</b>	<b>817</b>			<b>956</b>	<b>17%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 956.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 36,43 abonnés/km) au 31/12/2017. (31,18 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,68 habitants/abonné au 31/12/2017. (2 habitants/abonné au 31/12/2016).



### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>55 806</b>	<b>51 782</b>	<b>-7,2%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2017 .

Commentaire: ZA de Montclérat

### 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,12 km de réseau unitaire hors branchements,
- 26,12 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 26,24 km (26,2 km au 31/12/2016).

### 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 12 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : STEP du Bourg (GINDOU)**  
Code Sandre de la station : 0546120V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Gindou (46120)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	75
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	

**STEU N°2 : STEP du Bourg (PONTCIRQ)**  
Code Sandre de la station : 0546223V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/12/2008
Commune d'implantation	Pontcirq (46223)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	90
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	

**STEU N°3 : STEP MONGESTY BOURG (NOUVELLE)**  
Code Sandre de la station : 0546205V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	_____
Commune d'implantation	_____
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	76
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	

**STEU N°4 : STEP du Bourg (MONTCLERA)**

Code Sandre de la station : 0546200V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	05/12/2002
Commune d'implantation	Montcléra (46200)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	65
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	

**STEU N°5 : STEP du Bourg (FRAYSSINET-LE-GELAT)**

Code Sandre de la station : 0546114V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/12/1996
Commune d'implantation	Frayssinet-le-Gélat (46114)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	350
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	

**STEU N°6 : STEP du Bourg (GOUJOUNAC)**

Code Sandre de la station : 0546126V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/06/1998
Commune d'implantation	Goujounac (46126)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	250
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	

**STEU N°7 : STEP du Bourg (CAZALS)**

Code Sandre de la station : 0546066V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	05/01/1972
Commune d'implantation	Cazals (46066)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	583
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	

**STEU N°8 : STEP du Bourg (MARMINIAC)**

Code Sandre de la station : 0546184V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2009
Commune d'implantation	Marminiac (46184)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	230

**STEU N°9 : STEP du Bourg (LHERM)**

Code Sandre de la station : 0546171V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/02/1998
Commune d'implantation	Lherm (46171)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	200

**STEU N°10 : STEP du Bourg (POMAREDE)**

Code Sandre de la station : 0546222V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	29/08/1998
Commune d'implantation	Pomarède (46222)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60

**STEU N°11 : STEP du Bourg (LES ARQUES)**

Code Sandre de la station : 0546008V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/03/1999
Commune d'implantation	Les Arques (46008)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	160

**STEU N°12 : STEP du Bourg (SAINT-CAPRAIS)**

Code Sandre de la station : 0546250V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1975
Commune d'implantation	Saint-Caprais (46250)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	70

## 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP du Bourg (GINDOU)	0	0,16
STEP du Bourg (PONTCIRQ)	0	0
STEP MONGESTY BOURG (NOUVELLE)	0	0
STEP du Bourg (MONTCLERA)	0,37	0,24
STEP du Bourg (FRAYSSINET-LE-GELAT)	1	0,86
STEP du Bourg (GOUJOUNAC)	0,49	0,54
STEP du Bourg (CAZALS)	6,53	8,97
STEP du Bourg (MARMINIAC)	0	0
STEP du Bourg (LHERM)	0,48	0,88
STEP du Bourg (POMAREDE)	0	0
STEP du Bourg (LES ARQUES)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-CAPRAIS)	0	0,24
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>8,9</b>	<b>11,9</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

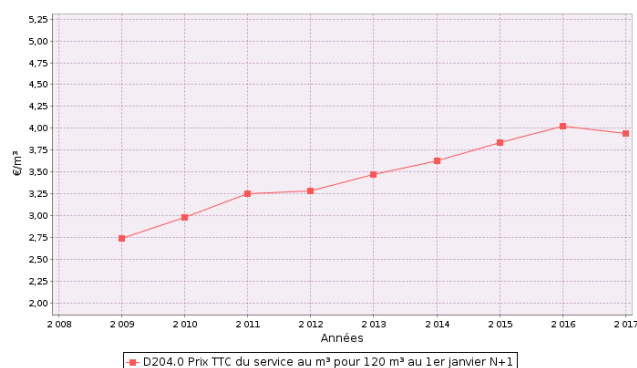
Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	112,47 €	102,16 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>	0,97 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	55 €	55,55 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>	1,0504 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,245 €/m <sup>3</sup>	0,25 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>



## 2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	112,47	102,16	-9,2%
Part proportionnelle	—	116,40	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	230,07	218,56	-5%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	55,00	55,55	1%
Part proportionnelle	—	126,05	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	179,80	181,60	1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30,00	2%
TVA	43,93	43,02	-2,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	73,33	73,02	-0,4%
<b>Total</b>	<b>483,20</b>	<b>473,18</b>	<b>-2,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>4,03</b>	<b>3,94</b>	<b>-2,2%</b>



## 2.2. Recettes

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 169 500 €

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 956 abonnés potentiels.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		84,43%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	98,46%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	14,94%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>73</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 73 pour l'exercice 2017 (73 pour 2016).

### 3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 3.4. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

181,24 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0035 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2017 (0,0022 €/m<sup>3</sup> en 2016).

## 4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 634	3 519
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	—	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	8,9	11,9
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	4,03	3,94
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,15%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	73	73
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	—%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0022	0,0035